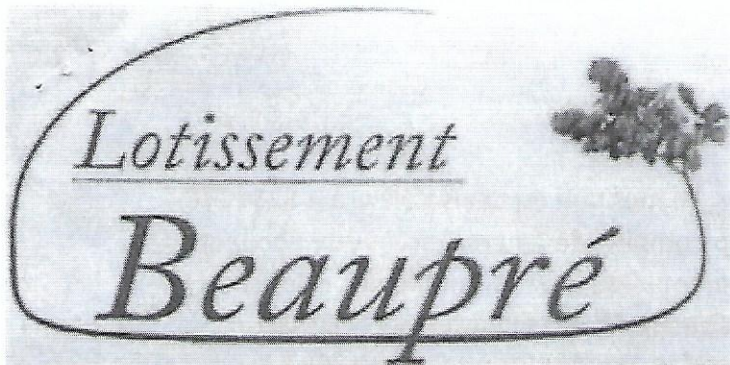




**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU
LOTISSEMENT BEAUPRE**

Siège : 342 Rue Beaupré

84120 PERTUIS

Tel : 04.90.79.51.46

Portable : 06.25.81.42.17

Site internet : www.assobeaupre.fr

Ref: ASL/AG 062026

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du LOTISSEMENT BEAUPRE
19 juin 2026- 20 heures 30

Personnes présentes : 15

Pouvoirs : 8

(feuille de présence et pouvoirs joints au compte rendu),
Le quorum est atteint

Les points suivants ont été abordés :

→ Evènements organisés par l'ASL

- Pot des quartiers : le président signale l'absence de la plupart des membres du lotissement et envisage de ne plus organiser cet évènement étant donné le faible nombre de participants.

→ Election du président et démission d'un membre du bureau

- Le président signale qu'il assurera la présidence jusqu'à la fin de l'année, mais pas au-delà. Il demande donc aux colotis de réfléchir rapidement pour que quelqu'un se propose de prendre la suite.
- Le président est réélu à l'unanimité des colotis présents.
- Bernard ELOY, membre du bureau, annonce donner sa démission. L'ensemble des colotis le remercie pour ses années passées au service du lotissement.

→ Problème des poubelles

- Le président aborde le sujet des poubelles utilisées à mauvais escient : cartonsentiers qui ne sont pas pliés, dépôt de caisses en bois, végétaux, gravats, matériaux, batteries, pots de fleurs, etc.
- Les colotis signalent qu'un certain nombre de déchets sont déposés par des riverains des autres lotissements, mais que certains déchets sont quand même déposés par des colotis.
- Le président signale que certains colotis souhaiteraient fermer le local poubelle, notamment à cause des odeurs. Le président a fait établir un devis pour fermer le local

avec une porte à ressort et un toit en tuiles. Le montant du devis s'élève à 4 825€ TTC. La solution d'un portail à codes paraît trop compliquée à gérer (accès aux éboueurs, changement du code et obligation de le communiquer à l'ensemble des colotis, etc). Les personnes présentes ne se prononcent pas en faveur d'une fermeture.

→ Espaces verts :

- Le président signale que le prestataire habituel qui s'occupe des espaces verts a été remplacé, car il ne s'est plus manifesté pour remplir sa mission et le prix de la prestation avait pratiquement doublé.
- Un coloti signale que certaines personnes des lotissements voisins arrachent les fleurs du lotissement.

→ Véhicules

- Le président signale que certains véhicules sont stationnés depuis longtemps sans bouger et gêne le stationnement des colotis. Un coloti propose de se munir d'une « bombe de couleur » permettant de matérialiser une trace au sol et sur le pneu, qui pourrait inciter le propriétaire du véhicule à le déplacer.
- Un coloti signale qu'il souhaiterait installer une borne de recharge électrique sur un mur extérieur. Il sollicitera l'assemblée générale du lotissement avant que l'installation ne soit effectuée.

→ Eau/Electricité :

- Le président signale la présence de capteurs en haut des lampadaires, qui servent aux compteurs d'eau connectés installés par le SIVOM, qui avait démarré l'installation sans l'autorisation du président, qui s'est ensuite occupé d'organiser l'installation.
- Le compteur électrique saute épisodiquement lors de certaines pluies (il s'agit probablement d'un défaut d'isolation qui provoque de l'humidité et fait disjoncter le différentiel : certains colotis suggèrent de faire effectuer un contrôle d'isolation entre les différents poteaux électriques pour repérer l'endroit problématique)

→ Paiement des cotisations :

- Augmentation des cotisations de 10€ par semestre proposée par le président pour compenser la hausse du coût de l'entretien et provisionner de la trésorerie pour une future réfection de la chaussée. (le président signale que le coût d'une rénovation complète de la chaussée de tout le lotissement s'élèverait à 200 000€). Les colotis présents acceptent.

→ Bilan comptable :

- Le président rappelle les règles d'épargne habituelles (1500€ tous les 6 mois)
- Trésorerie : les positions des différents comptes et livrets s'élèvent à :
 - o Compte courant 2 295 €,
 - o Livret A 41 829 €,
 - o CSL 115 €
- Le livre des recettes/dépenses est mis à la disposition des lots présents

→ Divers :

- Bernard ELOY signale avoir mis fin au contrat d'hébergeur du site internet du lotissement car ce dernier ne remplissait plus ses obligations (plus d'accès au site internet). Il a donc mis en place un nouveau contrat payant (60 euros par an) pour que les colotis puissent avoir accès au site internet, dont l'adresse est désormais www.assobeaupre.fr, et se propose de le maintenir tant que possible. Il demande également aux colotis de se manifester si quelqu'un souhaiterait l'aider dans cette tâche.
- Certains colotis signalent les aboiements de certains chiens qui sont extrêmement pénibles.

La séance est levée à 21h40 pour laisser place au verre de l'amitié.

Le Président
Roger Chiarazzo



Le Secrétaire
Florestan Carencio